Journée de lancement des assises, 2 juillet 2007 : texte adopté par le comité de pilotage (CPUn, UNEF, SNESUP-FSU, SLR, SNPTES UNSA, SNCS-FSU, FAGE, SGEN-CFDT, SNTRS-CGT,

UGICT-CGT, Sup'Recherche, A&I-UNSA, Cé, PDE, CJC)

Convaincus de la nécessité d'une amélioration concertée de l'enseignement supérieur, nous avons fait le choix, malgré les différences de point de vue, de lancer les « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » pour permettre de faire émerger des convergences de la communauté universitaire et de la société civile.

Malgré ce signe de rassemblement et cette volonté de réforme, le gouvernement a fait le choix d'un calendrier rapide, fixant ainsi les modalités de réforme sans avoir laissé le temps d'un débat ouvert sur les finalités du système d'enseignement supérieur et de recherche. La réunion nationale de lancement des assises de l'enseignement supérieur a réuni plus de 300 personnes à la Sorbonne. Cela marque le début d'un processus de débat et de construction collectifs regroupant des acteurs de différentes sensibilités, visant à élaborer des réponses aux défis et problèmes qui se posent dans l'enseignement supérieur français, dans leur diversité et leur complexité.

Les participants appellent à un rapprochement concerté, autour des missions de recherche et de formation (dans tous les champs de la connaissance) de toutes les filières post-baccalauréat faisant des universités le coeur du dispositif de formation.

Dans l'immédiat, ils appellent le gouvernement et les parlementaires à soutenir plusieurs mesures :

- qu'un collectif budgétaire permette d'améliorer les conditions de la prochaine rentrée universitaire ;
- que le Projet de Loi de Finance mette l'accent sur le financement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et
- soit le premier volet d'une loi de programmation budgétaire pluriannuelle à la hauteur de ses missions ;
- que soient confortés les principes et valeurs qui font accord au sein de la communauté universitaire, dans la logique du service public ;
- que l'emploi statutaire reste l'emploi de référence, y compris du point de vue salarial :
- que la démocratie dans les établissements soit améliorée ;
- que la légitimité scientifique des processus de recrutement soit améliorée ;
- que les déclarations de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche trouvent dès la rentrée des concrétisations,

notamment à travers une revalorisation des carrières de l'ensemble des personnels et des mesures sociales, pédagogiques et d'insertion professionnelle pour les étudiants.

Les participants, issus de toute la France, ont maintenant pour mission de contribuer à mettre en place des comités locaux d'organisation des assises, afin que les débats se poursuivent de texte adopté par les assises de façon décentralisée dans toutes les régions. Paris, le 2 juillet 2007 Le comité de pilotage des assises